

(Avant de compléter le formulaire, veuillez lire attentivement le verso)

S.V.P. COCHEZ

- Émission d'une 1^{ère} carte d'accès
 Renouvellement de la carte d'accès
 Perte de la carte d'accès (frais de 6,00\$)
 Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Si vous êtes membre de Taxibus ou si vous vous l'avez déjà été, veuillez inscrire le numéro apparaissant sur celle-ci :

INFORMATIONS (lettres moulées)

Madame Monsieur

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
(JJ/MM/ANNÉE)

J'ai pris connaissance des règlements d'utilisation de Taxibus et je m'engage à les respecter.

Signature : _____ Date : _____

LES ÉTUDIANTS DE 16 ANS ET PLUS INCLUSIVEMENT DOIVENT FAIRE COMPLÉTER LA SECTION CI-DESSOUS PAR LEUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.

(Écrire en lettres moulées)

Nom de l'institution : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Je certifie que l'étudiante ou l'étudiant dont le nom est inscrit ci-dessus fréquente notre institution d'enseignement à **temps plein**.

Signature du responsable au service pédagogique : _____



Sceau officiel de l'institution

Date : (_____ / _____ / _____)
(JJ/MM/ANNÉE)

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DE TAXIBUS

N° de la carte d'identité : _____ Tarif : _____

Date d'émission : _____ Vérifié par : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE D'ACCÈS TAXIBUS

RÈGLEMENTS RELATIFS À LA CARTE D'ACCÈS

Toute personne de 6 ans et plus inclusivement désirant utiliser le service Taxibus doit se procurer une carte d'accès, émise au coût de 6,00\$, en complétant le présent formulaire. Un consentement parental est obligatoire pour tout enfant de 12 ans et moins voyageant sur le réseau de Taxibus. (Voir formulaire de consentement parental)

Les enfants âgés entre 0 et 5 ans inclusivement voyagent gratuitement sur le réseau. Cependant, ils doivent obligatoirement être accompagné d'un adulte possédant sa carte d'accès et ce, durant tout le trajet.

La carte d'accès à TARIF ORDINAIRE :

- Est accordée à toute personne qui en fait la demande.
- Demeure valide pour une période de 4 ans.

La carte d'accès à TARIF ÉTUDIANT :

- Accordée aux étudiants âgés de 6 ans et plus, inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement **reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec**, sur présentation du présent formulaire dûment complété, ainsi que d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).
- L'étudiant à temps plein âgé de 16 ans ou plus inclusivement doit également faire compléter par son institution scolaire la section appropriée du présent formulaire;
- Cette carte d'identité demeurera **en vigueur jusqu'au 31 octobre suivant l'émission de la carte.**

La carte d'accès à TARIF AÎNÉ :

- Accordée aux personnes âgées **à partir de 65 ans**, sur présentation d'une pièce d'identité où figure la date de naissance (exemple : carte d'assurance maladie).
- Demeure valide pour une période de 7 ans.

Cette carte d'identité est strictement personnelle et n'est pas transférable. La personne doit être en mesure de la présenter au chauffeur à chaque embarquement, sur demande et lors de l'achat de titres de transport. Elle sera confisquée pour infraction si procurée sous de fausses représentations, prêtée ou endommagée. La carte d'accès est la propriété de Taxibus. Les mandataires de Taxibus peuvent effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de l'identité et de l'adresse exactes des détenteurs de ces cartes. Toute carte et les privilèges qui y sont conférés seront sujets à une révocation individuelle ou collective et discrétionnaire du Taxibus et ce, en tout temps sans aucune obligation de quelque remboursement que ce soit.

PHOTOGRAPHIE

Vous devez fournir une **photo récente. (Photo du permis de conduire, assurance maladie, etc.) Une copie en noir et blanc est acceptée**

La photocopie d'une photo peut être effectuée au terminus d'autobus de Sorel-Tracy **au coût de 0,50\$.**

PERTE DE LA CARTE D'ACCÈS

En cas de perte de la carte d'accès, les mêmes démarches doivent être entreprises pour en obtenir une seconde. Toutefois, le coût sera de 6,00\$.

LIEUX D'ÉMISSION DE LA CARTE DE MEMBRE TAXIBUS

Terminus d'autobus de Sorel-Tracy

250, boul. Poliquin, Sorel-Tracy
(450) 743-4411 ou 1-800-268-1436

Bureau Taxibus

320-56 rue Charlotte
Sorel-Tracy, Qc, J3P 1G3
450-743-3336

COOP du Cégep de Sorel-Tracy

3000, boul. de Tracy
Sorel-Tracy
Tél. : (450) 742-6651